

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 août 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31 août 2013**, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'Association « FORMIRIS BRETAGNE » tels qu'ils sont **joints au présent rapport** ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- l'Association a déterminé les différents résultats par secteur d'activité. Dans le cadre de notre appréciation, nous avons été conduits à analyser le cadre d'analyse de gestion ainsi que l'ensemble des éléments contenus dans la comptabilité analytique ;
- l'utilisation de la subvention « formation » a fait l'objet d'investigations portant sur :
 - la concordance des informations avec celles contenues dans les comptes annuels ;
 - le respect des règles comptables et de présentation ;
 - la cohérence des éléments comptables avec les applicatifs informatiques ;
 - la permanence des méthodes et des choix d'analyse ;
 - la conformité des dépenses et des opérations au regard de l'objet de la subvention concernée et de l'utilisation des fonds.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel, applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Rennes, le 28 novembre 2013



E. DE LA FOYE
COMMISSAIRE AUX COMPTES, MEMBRE
DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE RENNES

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 août 2013
FORMIRIS BRETAGNE

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article L.612-5 du code de commerce, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration et dont nous avons été avisés, en application de l'article R.612-7 dudit code.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

▪ **Convention n° 1 : remboursements de frais aux administrateurs**

S'agissant d'une convention conclue antérieurement mais dont les montants varient chaque année, nous avons repris dans le présent rapport la convention se rapportant au remboursement des frais de déplacements aux administrateurs.

Cette convention a fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration de votre Association en date du mercredi 13 février 2008.

Le montant des remboursements des frais de déplacements réalisés sur l'exercice s'élève à 8 800,18 €. Le détail nominatif est joint en annexe.

▪ **Convention n° 2 : Convention de formations**

Convention 2-1

<i>Institut Missionné</i>	<i>ISFEC Bretagne</i>
<i>Statut Juridique</i>	<i>Association</i>
<i>Administrateur</i>	<i>Leber Jean-Loup Gouraud Stéphane / Beauplet Thierry</i>
<i>Fonds versés</i>	<i>1 132 022,22 €</i>

Convention 2-2

<i>Institut Missionné</i>	<i>UGSEL Bretagne</i>
<i>Statut Juridique</i>	<i>Association</i>
<i>Administrateur</i>	<i>Robert Guylaine / Gouraud Stéphane</i>
<i>Fonds versés</i>	<i>14 300,00 €</i>

Convention 2-3

<i>Institut Missionné</i>	<i>CMF</i>
<i>Statut Juridique</i>	<i>Association</i>
<i>Administrateur</i>	<i>Beauplet Thierry</i>
<i>Fonds versés</i>	<i>1 204,00 €</i>

Convention 2-4

<i>Institut Missionné</i>	<i>FEDERATION FORMIRIS</i>
<i>Statut Juridique</i>	<i>Association</i>
<i>Administrateur</i>	<i>LEPEU Philippe</i>
<i>Fonds versés</i>	<i>2 684 414,62 €</i>

Rennes, le 28 novembre 2013



E. DE LA FOYE
COMMISSAIRE AUX COMPTES, MEMBRE
DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE RENNES

COMPTE DE RESULTAT	Exercice Clos le 31/08/2013	Exercice Clos le 31/08/2012	Variations
PRODUITS D'EXPLOITATION			
▪ Dotations fédérales et autres subventions	2 701 492,42	2 440 072,21	261 420,21
▪ Cotisations	312,00	336,00	-24,00
▪ Autres produits	0,00	1,06	-1,06
▪ Reprises sur provisions	7 491,00	1 034,72	6 456,28
▪ Transfert de charges	57 674,02	53 651,40	4 022,62
Total des Produits d'Exploitation	2 766 969,44	2 495 095,39	271 874,05
CHARGES D'EXPLOITATION			
▪ Achats de formations	1 810 835,98	1 611 468,16	199 367,82
▪ Frais annexes	413 945,57	352 010,24	61 935,33
<i>Total charges de formation</i>	<i>2 224 781,55</i>	<i>1 963 478,40</i>	<i>261 303,15</i>
▪ Autres achats et charges externes	82 748,28	84 594,32	-1 846,04
▪ Impôts, taxes et versements assimilés	7 978,00	7 905,00	73,00
▪ Salaires et traitements	314 063,08	292 934,25	21 128,83
▪ Charges sociales et fiscales	164 024,49	151 946,31	12 078,18
▪ Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
▪ Dotations aux amortissements	28 308,51	30 126,22	-1 817,71
▪ Dotations aux provisions	3 771,00	8 052,00	-4 281,00
<i>Total autres charges d'exploitation</i>	<i>600 893,36</i>	<i>575 558,10</i>	<i>25 335,26</i>
Total des Charges d'Exploitation	2 825 674,91	2 539 036,50	286 638,41
RESULTAT D'EXPLOITATION	-58 705,47	-43 941,11	-14 764,36
PRODUITS FINANCIERS	32 020,08	30 729,26	1 290,82
CHARGES FINANCIERES	17,22	4,10	13,12
RESULTAT FINANCIER	32 002,86	30 725,16	1 277,70
RESULTAT COURANT	-26 702,61	-13 215,95	-13 486,66
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 021,35	9 153,90	-4 132,55
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 086,75	813,72	1 273,03
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 934,60	8 340,18	-5 405,58
▪ Impôts sur les sociétés	6 380,00	5 902,00	478,00
SOLDE INTERMEDIAIRE	-30 148,01	-10 777,77	-18 892,24
▪ Report des ressources non utilisées			
▪ Engagement à réaliser sur ressources			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-30 148,01	-10 777,77	-18 892,24

BILAN ACTIF	Exercice Clos le 31/08/2013			Exercice clos le 31/08/2012
	Brut	Amortiss. & provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
▪ Concessions, brevets, licences, logiciels	3 863,96	-3 863,96	0,00	0,00
▪ Autres immobilisations incorporelles				
	3 863,96	-3 863,96	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
▪ Terrains	93 805,49		93 805,49	93 805,49
▪ Constructions	508 227,41	-381 473,72	126 753,69	144 814,35
▪ Installations et agencements				
▪ Autres immobilisations corporelles	108 113,73	-99 156,46	8 957,27	13 906,00
▪ Immobilisations Corporelles en Cours				
▪ Avances et acomptes				695,00
	710 146,63	-480 630,18	229 516,45	253 220,84
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	7,00		7,00	7,00
TOTAL I	714 017,59	-484 494,14	229 523,45	253 227,84
ACTIF CIRCULANT				
STOCK ET EN COURS				
CREANCES				
▪ Clients et comptes rattachés				
▪ Créances fédérales	122 879,47		122 879,47	117 781,83
▪ Autres créances	24 980,00		24 980,00	24 267,54
	147 859,47		147 859,47	142 049,37
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	885 000,00		885 000,00	985 000,00
DISPONIBILITES				
	343 417,26		343 417,26	522 625,36
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
	3 184,40		3 184,40	2 928,55
TOTAL II	1 379 461,13	0,00	1 379 461,13	1 652 603,28
TOTAL GENERAL	2 093 478,72	-484 494,14	1 608 984,58	1 905 831,12

BILAN PASSIF (avant répartition)	Exercice Clos le 31/08/2013	Exercice Clos le 31/08/2012
FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS PROPRES		
▪ Fonds associatifs sans droit de reprise	57 458,03	57 458,03
▪ Autres réserves	1 287 851,52	1 253 809,50
▪ Report à nouveau		
▪ Résultat de l'exercice (avant répartition)	-30 148,01	-10 777,77
	1 315 161,54	1 300 489,76
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
▪ Fonds associatifs avec droit de reprise		
<i>Résultat affecté à la formation</i>	34 606,77	79 426,56
▪ Provisions Réglementées		
	34 606,77	79 426,56
TOTAL I	1 349 768,31	1 379 916,32
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
▪ Provision pour indemnité de départ à la retraite	41 229,00	40 346,00
▪ Autres provisions pour risques et charges	0,00	4 603,00
	41 229,00	44 949,00
FONDS DEDIES	0,00	0,00
TOTAL II	41 229,00	44 949,00
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
▪ Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	0,00	0,00
▪ Emprunts et dettes financières diverses	0,00	0,00
	0,00	0,00
DETTES D'EXPLOITATION		
▪ Dettes fournisseurs et comptes rattachés	164 060,82	433 372,58
▪ Dettes fiscales et sociales	48 358,44	45 022,41
▪ Dettes fédérales		
▪ Autres dettes	628,00	0,00
	213 047,26	478 394,99
DETTES DIVERSES		
▪ Dettes sur Immobilisations	0,00	0,00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	4 940,01	2 570,81
TOTAL III	217 987,27	480 965,80
TOTAL GENERAL	1 608 984,58	1 905 831,12

ANNEXES
aux
COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'association territoriale FORMIRIS Bretagne portent sur un exercice de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013.

Le total du bilan avant répartition s'élève à **1 608 984,58 €**. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégage un déficit de **- 30 148,01 €**.

Les notes, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

A – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'association territoriale bénéficie sur cet exercice de conditions normales de règlements. Les équilibres financiers sont respectés. La trésorerie traduit bien les décisions de gestion prises par les instances statutaires.

Cet exercice est marqué par la fin du report des excédents de formation car cet excédent a été totalement consommé au 31 août 2013.

B – PRINCIPES, REGLES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux principes et méthodes retenus par le code de commerce (articles 123-12 à 123-28), le décret du 29 novembre 1983, ainsi que par le **plan comptable général** (règlement n° 99-03 du 29 avril 1999 du comité de la réglementation comptable annexé à l'arrêté du 22 juin 1999). Ils se réfèrent également aux règlements du comité de la réglementation comptable notamment au n° 99.01 du 16 février 1999 relatif **aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de fonctionnement,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts d'acquisition pour les immobilisations et les valeurs mobilières de placement, la méthode des coûts historiques ou la valeur nominale pour les autres postes du bilan.

C – COMPARABILITE DES COMPTES

Aucune remarque n'est à formuler sur le plan de la comparabilité des comptes.

D - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Produits d'Exploitation

Produits	Exercice 2012/2013	Exercice 2011/2012	Variations
Dotations Fédérales	2 684 414,62	2 422 254,54	262 160,08
Autres subventions	10 178,80	9 170,29	1 008,51
Subventions d'exploitation ou Dotations fédérales & autres subventions	2 694 593,42	2 431 424,83	263 168,59
Fonds propres des établissements	6 899,00	8 647,38	-1 748,38
Refacturation de frais de format° & connexes	0,00	0,00	0,00
Produits sur Exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00
Autres produits liés à la formation	6 899,00	8 647,38	-1 748,38
Cotisations des membres de l'A.G.	312,00	336,00	-24,00
Autres produits de gestion courante	0,00	1,06	-1,06
Autres produits liés au fonctionnement	312,00	337,06	-25,06
Autres produits des autres activités	0,00	0,00	0,00
Reprises sur provisions	7 491,00	1 034,72	6 456,28
Transfert de charges	57 674,02	53 651,40	4 022,62
TOTAL Produits d'Exploitation	2 766 969,44	2 495 095,39	271 874,05

Charges d'Exploitation

Charges de Formation

Charges	Exercice 2012/2013	Exercice 2011/2012	Variations
Frais pédagogiques	1 803 793,32	1 604 772,56	199 020,76
Frais pédagogiques Hors Eneris	6 173,96	4 102,40	2 071,56
Innovation, recherche	0,00	0,00	0,00
Ingénierie	0,00	0,00	0,00
Prestation interne salle BT	868,70	2 593,20	-1 724,50
<i>Total achats de formation</i>	<i>1 810 835,98</i>	<i>1 611 468,16</i>	<i>199 367,82</i>
Frais de déplacement (stagiaires)	308 293,07	270 784,69	37 508,38
Frais d'hébergement (stagiaires)	105 551,00	80 456,15	25 094,85
Frais stagiaires CNAM Hors Eneris	101,50	769,40	-667,90
<i>Total frais annexes</i>	<i>413 945,57</i>	<i>352 010,24</i>	<i>61 935,33</i>
Total Charges de formation	2 224 781,55	1 963 478,40	261 303,15

Résultat Financier

Les produits financiers résultant des fonds de formation sont affectés au secteur "formation". Ils s'élèvent à 4 305,20 €. Les autres produits financiers relatifs au secteur "fonctionnement" s'élèvent à 27 714,88 €.

Analyse des Résultats

Les résultats concernant l'exercice 2012/2013 se présentent ainsi :

Secteur "Fonctionnement" ⇒	+	6 231,36 €
Secteur "Autres Activités" ⇒	+	0,00 €
Secteur "Formation" ⇒	-	36 379,37 €
		<hr/>
Résultat de l'exercice	-	30 148,01 €

Analyse des Résultats	Avant répartition	Répartition	Après répartition
Réserves pour projets Associatifs	179 668,02		179 668,02
Résultat affecté à la formation	34 606,77	-36 379,37	-1 772,60
<i>Sous Total</i>		-36 379,37	
Résultat de l'exercice	-30 148,01	36 379,37	6 231,36

E - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Immobilisations

Les immobilisations corporelles, analysées par composants, devant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, sont comptabilisées séparément dès l'origine et lors des remplacements.

Compte tenu de la nature de l'activité de l'association, et de l'utilisation des locaux qui en est faite,

les décompositions suivantes ont été décidées :

- ↳ 1 - la structure
- ↳ 2 - les gros travaux
- ↳ 3 - la rénovation
- ↳ 4 - l'adaptation

TABLEAU DE VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS

Immobilisations	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
<i>Incorporelles</i>				
Concessions, brevets, licences, logiciels	3 863,96		0,00	3 863,96
Autres immobilisations incorporelles				
Total I	3 863,96	0,00	0,00	3 863,96
<i>Corporelles</i>				
Terrains aménagés	65 663,84			65 663,84
Terrains bâtis	28 141,65			28 141,65
Immeuble	512 409,12	4 903,96	4 200,00	513 113,08
Autres immobilisations corporelles	105 144,16	1 012,08	2 928,18	103 228,06
Total II	711 358,77	5 916,04	7 128,18	710 146,63
<i>Financières</i>				
Prêts				
Dépôts et cautionnements	7,00			7,00
Total III	7,00	0,00	0,00	7,00
TOTAL GENERAL (I + II + III)	715 229,73	5 916,04	7 128,18	714 017,59

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire. La durée d'amortissement correspond à la durée d'utilisation du bien. Les biens immobiliers sont amortis selon les durées suivantes :

- ✓ la structure ⇨ 25 ans
- ✓ les gros travaux ⇨ 17 ans
- ✓ la rénovation ⇨ 13 ans
- ✓ l'adaptation ⇨ 10 ans

En ce qui concerne les biens mobiliers, la durée d'amortissement appliquée se situe entre 3 ans (matériel informatique) et 10 ans (mobiliers de bureau).

TABLEAU DE VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS

Immobilisations	Montants cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montants cumulés à la fin de l'exercice
<i>Incorporelles</i>				
Concessions, brevets, licences, logiciels	3 863,96	0,00		3 863,96
Autres immobilisations incorporelles				0,00
Total I	3 863,96	0,00	0,00	3 863,96
<i>Corporelles</i>				
Immeuble	366 339,47	22 660,98	3 725,42	385 275,03
Autres immobilisations corporelles	92 493,46	5 647,53	2 785,84	95 355,15
Total II	458 832,93	28 308,51	6 511,26	480 630,18
TOTAL GENERAL (I + II)	462 696,89	28 308,51	6 511,26	484 494,14

Créances

ETAT DES CREANCES PAR ECHEANCES

	Montant brut	Échéances		
		jusqu'à 1 an	Entre 1 et 5 ans	à plus de 5 ans
<i>Créances de l'actif immobilisé</i>				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<i>Créances de l'actif circulant</i>				
Créances clients & comptes rattachés				
Créances fédérales	122 879,47	122 879,47		
Autres créances	24 980,00	24 980,00		
<i>Charges constatées d'avance</i>				
	3 184,40	3 184,40		
TOTAL	151 043,87	151 043,87	0,00	0,00

Fonds Associatifs

TABLEAU D'AFFECTATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Désignation	Situation nette			
	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
<i>Fonds Propres</i>				
Subvention	57 458,03			57 458,03
Autres Réserves	1 253 809,50	34 042,02	0,00	1 287 851,52
Déficit de l'exercice	-10 777,77	10 777,77	30 148,01	-30 148,01
Excédent de l'Exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	1 300 489,76	44 819,79	30 148,01	1 315 161,54
<i>Autres Fonds Associatifs</i>				
Résultat affecté à la formation	79 426,56		44 819,79	34 606,77
	79 426,56	0,00	44 819,79	34 606,77
Total	1 379 916,32	44 819,79	74 967,80	1 349 768,31

Provisions pour Risques et Charges

TABLEAU DE VARIATIONS DES PROVISIONS

Désignation	Début exercice	Dotations	Reprises (Provision non utilisée)	Fin exercice
<i>Provisions pour Risques et Charges</i>				
Provision pour départ à la retraite	40 346,00	3 771,00	2 888,00	41 229,00
Autres provisions pour risques & charges	4 603,00		4 603,00	0,00
Total provisions pour risques & charges	44 949,00	3 771,00	7 491,00	41 229,00
Total	44 949,00	3 771,00	7 491,00	41 229,00

Dettes

ETAT DES DETTES PAR ECHEANCES

	Montant brut	Échéances		
		jusqu'à 1 an	Entre 1 et 5 ans	à plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunts & dettes auprès étab. de crédits	0,00	0,00		
Emprunts & dettes financières diverses	0,00	0,00		
	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	164 060,82	164 060,82		
Dettes fédérales	0,00	0,00		
Dettes fiscales et sociales	48 358,44	48 358,44		
Autres dettes	628,00	628,00		
	213 047,26	213 047,26	0,00	0,00
Produits constatés d'avance				
	4 940,01	4 940,01	0,00	0,00
Total	217 987,27	217 987,27	0,00	0,00

F - AUTRES INFORMATIONS

Engagements Financiers

Engagements donnés	
Autres engagements donnés	Néant
Total	

Engagements reçus	
Engagements reçus	Néant
Total	

Effectifs

Catégorie	Total	Equivalent temps plein
Cadres	4	3,85
Techniciens	5	4,23
TOTAL	9	8,08

Délais de règlements et affectation des flux financiers

L'association règle ses fournisseurs et ses tiers dans un délai de 30 jours.

Elle procède à l'affectation des flux financiers au regard de la réglementation et des décisions de gestion associative.